

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 20SECRET/80
22 juillet 1957

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII - 1957

LISTE XXXII - AUTRICHE

Le gouvernement autrichien a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES qu'il désire entrer en négociations en vue de modifier les concessions reprises ci-après, et il précise qu'une communication donnant de plus amples détails à ce sujet leur sera adressée en temps utile.

Position du tarif autrichien	Désignation des produits	Pays avec lequel les concessions doivent être négociées
✓ ex 113 b)	Lessive de sulfite	Suède
✓ ex 124 f)	Huile pour transformateur et huile blanche	Etats-Unis
✓ 271 b) 1	Linoléum d'une épaisseur jusqu'à 2,2 mm.	Allemagne (République fédérale)
✓ 271 b) 2	Linoléum incrusté	" "
✓ ex 273 a)	Toile cirée en soie	Royaume-Uni
✓ ex 274 a)	Articles de toile cirée en soie	" "
✓ ex 438 g)	Moteurs à combustion pesant par pièce moins de 25 kg.	France, Royaume-Uni
✓ ex 438 A b) 3 et 4	Pompes d'alimentation pour chaudières et pompes pour l'usage domestique, en fer, pesant par pièce moins de 1.000 kg.	Allemagne (République fédérale)
✓ ex 439 d) 2, alpha, beta, beta)	Faneuses	" "
✓ 441 c) 4, epsilon)	Machines frigorifiques pesant moins de 200 kg.	Danemark Etats-Unis
✓ 458 d) 2	Parties de cycles	Allemagne (République fédérale)
✓ 480 a)	Verres pour les yeux, de toute sorte	" "
✓ ex 480 b) 1	Jumelles de théâtre et de campagne	France, Allemagne (République fédérale)
✓ ex 518 b)	Essences aromatiques ne contenant pas d'alcool ou d'éther	Royaume-Uni, Etats-Unis